

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Nancy, le 20 mai 2016

Pôle sport

Antenne de Nancy

Dossier suivi par : Anne Christine STEIN
Téléphone : 03 83 17.91.08
anne-christine.stein@drjscs.gouv.fr

Madame, Monsieur le Président,

La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 a décidé le doublement du nombre d'apprentis dans le domaine du sport. L'objectif est de passer ainsi de 3 300 en 2012 à 6 600 en 2017. Afin de favoriser ce développement, des aides CNDS peuvent être attribuées aux structures employeuses d'apprentis dans le champ du sport.

Cette aide est soumise à conditions :

- L'association doit être éligible au CNDS
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage figurant au Code du Sport
- La subvention peut être attribuée pour une durée du contrat d'apprentissage sur la base de 12 mois pour une première année de contrat et pour une deuxième année, si la formation dure 2 ans.

A noter que des demandes peuvent également être formulées pour des associations sportives agréées de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine embauchant des apprentis suivant des formations dans des CFA hors région.

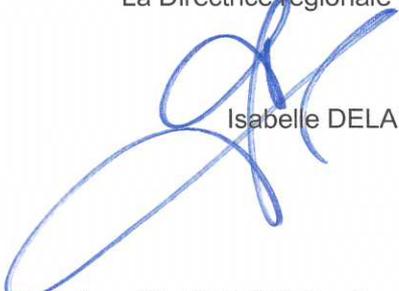
Si vous pensez remplir les conditions et que vous envisagez d'accueillir un(e) apprenti(e) dans l'une de ces formations à la rentrée 2016, nous vous invitons à contacter votre référent dès à présent puisque la demande devra parvenir au plus tard un mois avant la signature du contrat.

Pour plus de précisions, je vous invite à consulter le site de la DRDJSC <http://alsace-champagne-ardenne-lorraine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?rubrique777> sur lequel vous trouverez également le CERFA à télécharger pour faire votre demande.

Par ailleurs, à titre d'information, vous trouverez en annexe la liste des formations accessibles par la voie de l'apprentissage en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice régionale et départementale



Isabelle DELAUNAY

Mesdames et Messieurs les Présidents
des ligues, des comités et des clubs

ANNEXE : Les formations accessibles par la voie de l'apprentissage en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Les formations existant sur le territoire alsacien (plus de renseignements sur le site de Form'As www.form-as.fr , au 03 88 26 94 70, ou par mail contact@form-as.fr) :

- BPJEPS spécialité Activités Physiques pour Tous (2 formations sur le territoire)
- BPJEPS spécialité Activités Gymniques de la Forme et de la Force (2 formations sur le territoire)
- BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation
- BPJEPS spécialité Activités Equestres
- DEJEPS perfectionnement sportif mention Tennis
- DEJEPS perfectionnement sportif mention Badminton

Les formations existant sur le territoire lorrain (plus de renseignements auprès de JD CONSTANT au 03 83 17 91 37 ou par mail jean-denis.constant@drjscs.gouv.fr):

- BPJEPS spécialité Activités Equestres
- BPJEPS option basket